



VILLE DE PLEUVEN
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901615-20260309-DCM2026_2_5-DE

L'an deux mille vingt-six, le neuf mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUVEN, s'est réuni à la Mairie de Pleuven, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire

ETAIENT PRESENTS : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERTHOLOM Cyril, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, HERFAUT Denis, KERNEVEZ Marie-Hélène, LAGADIC Christophe, LE BER Caroline, LE BOSSER Olivia, MARTIN Corinne, MILIN Claudine, ROUÉ Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie

POUVOIR : a donné pouvoir CARIOU Philippe à LAGADIC Christophe

EXCUSEE : CARLIER Morgane

Secrétaire de séance : LE BER Caroline

NOMBRE DE CONSEILLERS : 23
NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19
PRESENTS A LA SEANCE : 17
DATE DE LA CONVOCATION : 03 MARS 2026
DATE D'AFFICHAGE : 04 MARS 2026

DCM N°2026-2-5

Objet : DETAIL DES SUBVENTIONS 2026 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif 2025 du budget ville et notamment ses articles 65741 – subventions de fonctionnement aux ménages & 65748 – subventions de fonctionnement autres personnes droit privé,

Considérant les différentes demandes,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire qui précise qu'il est nécessaire de détailler ces articles pour ordonner le mandatement des subventions,

Considérant que Messieurs Laurent FRANCHETEAU et Cyril BERTHOLOM ne prennent pas part au vote quant à l'attribution de subvention au Bagad Bro Fouën, Souvenir Français Pays Fouesnantais et Quimper Orientation 29,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

A 15 POUR – 1 ABSTENTION (MURIEL GOURVES)

- Décide de verser une subvention pour l'année 2026 aux associations suivantes :

	Proposition de vote 2026	Commentaires
II- ASSOCIATIONS CANTONALES		
Bagad Bro Fouën	200,00 €	30ème anniversaire
Souvenir Français Pays Fouesnantais	50,00 €	
IV- DEMANDES DIVERSES		
Quimper Orientation 29	200,00 €	

- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Les autres propositions d'attribution de subventions aux associations sont ensuite mises au vote.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
A 17 POUR – 1 ABSTENTION (MURIEL GOURVES)

- Décide de verser une subvention pour l'année 2026 aux associations suivantes :

	Proposition de vote 2026	Commentaires
I- ASSOCIATIONS COMMUNALES		
Football Club Pleuvennois (FCP)	2 500,00 €	
Pleuven Basket Club (PBC)	2 500,00 €	
La nuit des légendes	500,00 €	
II- ASSOCIATIONS CANTONALES		
SNSM Fouesnant-Les-Glénan	100,00 €	
Donneurs de sang	50,00 €	
Breizh Fest Odet	200,00 €	Fêtes Maritimes de l'Odet
III- ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET FORMATION PROFESSIONNELLE		
Ecole élémentaire	4 060,00 €	580€ par classe (7)
	9€ / enfant	Gouter de Noël
Ecole maternelle	1 880,00 €	470€ par classe (4)
	9€ / enfant	Gouter de Noël
IV- DEMANDES DIVERSES		
Eaux et Rivières de Bretagne	60,00 €	
Solidarité Paysans du Finistère	100,00 €	
T'es Cap	160,00 €	
Association Handisport Cornouaille Quimper	100,00 €	
Ass Prévention Routière Finistère	50,00 €	
Centre de Secours Fouesnant/Pleuven	200,00 €	
V- COUPONS SPORT - ACTIVITE CULTURELLE		
Attribution enfants	4 200,00 €	30€ / enfant à compter de septembre 2026
ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU C.C.A.S POUR 2026		
C.C.A.S	3 692,07 €	

- Précise que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026.

Délibéré en mairie le jour, mois et an susdits,
 Le Maire,
 David DEL NERO

